

**Liste des procédures
pour lesquelles le
silence gardé par les
collectivités
territoriales sur une
demande vaut accord**

TABLE DES MATIÈRES

PROCÉDURES DEPENDANT DE L'ÉCHELON REGIONAL

Procédures codifiées	3
Code de l'éducation	3
Code général des collectivités territoriales	3
Code de la santé publique	3

PROCÉDURES DEPENDANT DE L'ÉCHELON DEPARTEMENTAL

Procédures codifiées	4
Code de l'action sociale et des familles	4
Code de l'éducation	5
Code forestier	6
Code général des collectivités territoriales	6
Code rural et de la pêche maritime	6
Code de la santé publique	6
Code du travail	7
Procédures non codifiées	7
Arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans	7

PROCÉDURES DEPENDANT DE L'ÉCHELON COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL

Procédures codifiées	8
Code de la construction et de l'habitation	8
Code de l'éducation	8
Code de l'environnement	8
Code général des collectivités territoriales	9
Code de la santé publique	9
Code de l'urbanisme	9
Procédures non codifiées	10
Règlement intérieur	10

PROCÉDURES DEPENDANT D'ORGANISMES LOCAUX DIVERS

Procédures codifiées	11
Code rural et de la pêche maritime	11

Procédures dépendant de l'échelon régional

Procédures codifiées

Code de l'éducation

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Accueil, restauration et hébergement dans les lycées publics	Conseil régional	3 mois	L214-6

Code général des collectivités territoriales

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Autorisation d'un contribuable local à plaider au nom de sa région	Conseil régional	2 mois	L4143-1 ; R4143-1 à R4143-4

Code de la santé publique

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Agrément des directeurs des centres de formation de préparateurs en pharmacie hospitalière	Président du conseil régional	2 mois	L4244-2
Agrément des directeurs des instituts et centres de formation des professionnels de santé mentionnés aux titres I à VII du livre troisième de la quatrième partie du code de la santé publique, ainsi que des aides-soignants, des auxiliaires de puériculture, des ambulanciers et des cadres de santé	Président du conseil régional	2 mois	L4383-3

Procédures dépendant de l'échelon départemental

Procédures codifiées

Code de l'action sociale et des familles

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie	Président du conseil départemental	2 mois	L232-12 et L232-14
Révision de la décision déterminant le montant de l'allocation personnalisée d'autonomie	Président du conseil départemental	2 mois	L232-14 ; R232-28
Autorisation d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale à se voir confier l'exploitation d'une autorisation détenue par un des membres	Président du conseil départemental	2 mois	L312-7 ; R312-194-5
Renouvellement de l'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux	Président du conseil départemental	6 mois	L313-5
Accord de l'autorité de tarification sur les emprunts d'une durée supérieure à un an des établissements et services sociaux et médico-sociaux ainsi que de leurs programmes d'investissement et leurs plans de financement	Président du conseil départemental	2 mois	L314-7
Approbation des délibérations relatives aux budgets et aux décisions modificatives des établissements publics sociaux et médico-sociaux	Président du conseil départemental	2 mois	L315-15
Modification de l'agrément d'assistant maternel pour augmenter la capacité d'accueil (dans la limite de 4 enfants accueillis simultanément)	Président du conseil départemental	3 mois	L421-4 et L421-6
Dérogation pour l'accueil par un assistant maternel d'un nombre de mineurs supérieur à la capacité maximale (soit plus de 4 enfants accueillis simultanément dans la limite de 6)	Président du conseil départemental	3 mois	L421-4 et L421-6 ; D421-16
Dérogation exceptionnelle pour un assistant maternel de dépassement de la capacité maximale d'accueil pour le remplacement d'un autre assistant maternel sur une courte durée	Président du conseil départemental	3 mois	L421-4 et L421-6 ; D421-17
Dérogation pour l'accueil par un assistant familial d'un nombre de mineurs et de jeunes majeurs de moins de 21 ans supérieur à la capacité maximale (soit plus de 3 enfants)	Président du conseil départemental	2 mois	L421-5 ; D421-16
Dérogation exceptionnelle pour un assistant familial de dépassement de la capacité d'accueil pour le remplacement d'un autre assistant familial sur une courte durée	Président du conseil départemental	3 mois	L421-5 et D421-18
Agrément d'assistant maternel	Président du conseil départemental	3 mois	L421-6
Agrément d'assistant familial	Président du conseil départemental	4 mois, prolongé de 2 mois par décision motivée	L421-6

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Agrément d'exercice d'assistant maternel dans une maison d'assistants maternels et modification d'agrément d'un assistant maternel en vue d'exercer dans une maison d'assistants	Président du conseil départemental	3 mois	L424-5
Agrément d'accueillant familial et renouvellement de l'agrément	Président du conseil départemental	4 mois	L441-1 ; R441-4 et R441-7
Accord pour qu'une personne morale devienne employeur d'accueillants familiaux	Président du conseil départemental	4 mois	L444-1 ; R441-16
Autorisation d'hébergement collectif par une personne physique ou morale privée de mineurs dans un établissement à titre gratuit ou onéreux, et autorisation des modifications projetées dans l'activité, l'installation, l'organisation ou le fonctionnement de l'établissement préalablement autorisé pour l'hébergement collectif de mineurs	Président du conseil départemental	2 mois	L321-1 ; R321-3 à R321-5
Autorisation d'hébergement par une personne physique ou morale privée d'adultes en établissement à titre gratuit ou onéreux, et autorisation des modifications projetées dans l'activité, l'installation, l'organisation ou le fonctionnement de l'établissement préalablement autorisé pour l'hébergement d'adultes	Président du conseil départemental	2 mois	L322-2 et L322-4 ; R322-2 à R322-5
Prolongation du délai d'exécution des travaux d'aménagement du logement d'une personne handicapée attributaire de la prestation de compensation	Président du conseil départemental	2 mois	D245-55
Agrément de famille d'accueil d'enfants adolescents à déficience intellectuelle à laquelle a recours le centre d'accueil familial spécialisé	Président du conseil départemental	4 mois	D312-45
Agrément de la personne assurant la direction d'une pouponnière à caractère social	Président du conseil départemental	3 mois	D341-5
Agrément d'un médecin pour effectuer les visites de pouponnières à caractère social	Président du conseil départemental	3 mois	D341-6
Renouvellement de l'agrément d'assistant maternel	Président du conseil départemental	3 mois	D421-21
Renouvellement de l'agrément d'assistant familial	Président du conseil départemental	4 mois	D421-22

Code de l'éducation

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Accueil, restauration et hébergement dans les collèges publics	Conseil départemental	3 mois	L213-2

Code forestier

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Autorisation de retrait de bois et forêts du plan départemental des espaces, sites, itinéraires relatifs aux sports de nature (article L311-3 code du sport) en cas de modification sensible du milieu naturel forestier due à des causes naturelles ou extérieures	Conseil départemental	2 mois	L122-11

Code général des collectivités territoriales

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Autorisation d'un contribuable local à plaider au nom de son département	Conseil départemental	2 mois	L3133-1 ; R3133-1 à R3133-4

Code rural et de la pêche maritime

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Autorisation de procéder à des travaux forestiers dans un périmètre concerné par une opération d'aménagement foncier	Président du conseil départemental	4 mois	L121-19
Approbation de projets d'échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux en l'absence de périmètre d'aménagement foncier	Conseil départemental	6 mois	L124-3
Radiation de l'état des fonds incultes ou manifestement sous-exploités	Conseil départemental	2 mois	R125-8

Code de la santé publique

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Agrément des centres de planification ou d'éducation familiale	Président du conseil départemental	2 mois	L2311-2
Autorisation (création, transformation, extension) des établissements d'accueil du jeune enfant gérés par une personne de droit privé	Président du conseil départemental	3 mois	L2324-1 ; R2324-19
Modification de l'autorisation des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans	Président du conseil départemental	1 mois	R2324-24
Autorisation de porter la capacité maximale des établissements d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans à gestion parentale à 25 places	Président du conseil départemental	3 mois	R2324-25
Autorisation de prise en compte de la personne assurant la direction de l'établissement ou du service d'accueil dans le calcul de l'effectif du personnel placé auprès des enfants	Président du conseil départemental	3 mois	R2324-43

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Dérogation aux conditions de formation du personnel de direction des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans	Président du conseil départemental	3 mois	R2324-46-2
Autorisation des consultations de nourrissons et d'enfants de moins de 6 ans afin de procéder aux vaccinations obligatoires	Président du conseil départemental	2 mois	R3111-4

Code du travail

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Attestation justifiant l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, permettant l'annulation du licenciement d'un salarié	Président du conseil départemental	2 mois	L1225-39 ; R1225-10

Procédures non codifiées

Arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Dérogation aux conditions de diplôme et d'expérience pour les personnels des établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans	Président du conseil départemental ou collectivité publique gestionnaire	3 mois	Article 5

Procédures dépendant de l'échelon communal et intercommunal

Procédures codifiées

Code de la construction et de l'habitation

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Permis de construire valant autorisation prévue à l'article L111-8 du code de la construction et de l'habitation, délivré au nom de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de la métropole, portant sur des travaux relatifs à un établissement recevant du public sauf lorsqu'une dérogation aux règles d'accessibilité n'a pas été accordée	Commune ou EPCI ou métropole de Lyon	5 mois	L111-8 ; L421-1, L424-1, L424-2 et R*423-28 du code de l'urbanisme
Permis de construire valant autorisation prévue à l'article L122-1 du code de la construction et de l'habitation, délivré au nom de la commune ou de l'EPCI ou de la métropole, portant sur des travaux relatifs à un immeuble de grande hauteur	Commune ou EPCI ou métropole de Lyon	5 mois	L122-1 ; L421-1, L424-1, L424-2 et R*423-28 du code de l'urbanisme

Code de l'éducation

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Inscription d'un enfant d'âge préscolaire en école maternelle	Commune	3 mois	L113-1

Code de l'environnement

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Autorisation en agglomération concernant les dispositifs publicitaires lumineux, les emplacements de bâches comportant de la publicité et les dispositifs de dimensions exceptionnelles liées à des manifestations temporaires	Commune	2 mois	L581-9 et L581-21
Autorisation concernant l'installation de publicité sur l'emprise des équipements sportifs d'une capacité d'au moins 15 000 places assises	Commune ou EPCI ou métropole de Lyon	2 mois	L581-10
Autorisation concernant l'installation d'enseignes sur un immeuble ou dans les lieux visés aux articles L581-4 et L581-8 du code de l'environnement, l'installation d'enseignes sur le territoire d'une commune dans laquelle un règlement local de publicité est établi, ainsi que l'installation d'enseignes à faisceau de rayonnement laser	Commune	2 mois	L581-18

Code général des collectivités territoriales

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Autorisation de construction dans l'enceinte d'un hôpital de monuments en hommage des fondateurs et bienfaiteurs de l'établissement	Maire	2 mois	L2223-10
Approbation de l'inscription sur une pierre tumulaire ou sur un monument funéraire	Maire	2 mois	R2223-8
Autorisation d'un contribuable local à plaider au nom de sa commune	Commune	2 mois	L2132-5 à L2132-7 ; R2132-1

Code de la santé publique

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Autorisation des associations à établir des cafés ou débits de boissons pour la durée des manifestations publiques qu'elles organisent	Autorité municipale	2 mois	L3334-2, 1 ^{er} et 2 ^{ème} alinéas

Code de l'urbanisme

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Certificat d'urbanisme prévu au a) de l'article L410-1 du code de l'urbanisme, délivré au nom de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale	Commune ou EPCI ou métropole de Lyon	1 mois	L410-1 ; R*410-9 et R*410-12
Permis de construire délivrés au nom de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale, hors ceux qui relèvent de dispositions réglementaires particulières du code de l'urbanisme relatives au sens de la décision implicite (R*424-2 et 3) ou de dispositions prévues par les décrets relatifs aux exceptions à l'application du principe "silence vaut acceptation"	Commune ou EPCI ou métropole de Lyon	Délais déterminés aux articles R*423-17 et suivants du code de l'urbanisme	L421-1, L424-1 et L424-2 ; R*423-17 et suivants
Permis d'aménager délivrés au nom de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale, hors ceux qui relèvent de dispositions réglementaires particulières du code de l'urbanisme relatives au sens de la décision implicite (R*424-2 et 3) ou de dispositions prévues par les décrets relatifs aux exceptions à l'application du principe "silence vaut acceptation"	Commune ou EPCI ou métropole de Lyon	Délais déterminés aux articles R*423-17 et suivants du code de l'urbanisme	L421-2, L424-1 et L424-2 ; R*423-17 et suivants

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Permis de démolir (droit commun) délivrés au nom de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale, hors ceux qui relèvent de dispositions réglementaires particulières du code de l'urbanisme relatives au sens de la décision implicite (R*424-2 et 3) ou de dispositions prévues par les décrets relatifs aux exceptions à l'application du principe "silence vaut acceptation"	Commune ou EPCI ou métropole de Lyon	Délais déterminés aux articles R*423-17 et suivants du code de l'urbanisme	L421-3, L424-1 et L424-2 ; R*423-17 et suivants
Décisions de non-opposition à déclaration préalable délivrés au nom de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale, hors celles qui relèvent de dispositions réglementaires particulières du code de l'urbanisme relatives au sens de la décision implicite (R*424-2 et 3) ou de dispositions prévues par les décrets relatifs aux exceptions à l'application du principe "silence vaut acceptation"	Commune ou EPCI ou métropole de Lyon	Délais déterminés aux articles R*423-17 et suivants du code de l'urbanisme	L421-4 et L424-1 ; R*423-17 et suivants
Permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir délivrés au nom de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale, lorsqu'il y a lieu de consulter une commission nationale	Commune ou EPCI ou métropole de Lyon	5 mois	L421-1 à L421-3, L424-1 et L424-2 ; R*423-27
Autorisation d'exécution des travaux portant sur la réalisation des remontées mécaniques sauf dans les cas énumérés à l'article R*424-2 du code de l'urbanisme et pour les projets nécessitant une dérogation aux règles techniques et de sécurité définies en application de l'article L1611-1 du code des transports ainsi que pour les projets faisant appel à des techniques qui n'ont pas fait l'objet d'une réglementation et pour lesquels l'autorisation ne peut être obtenue de façon tacite	Commune	3 mois, délai de droit commun pour les permis de construire (R*423-23 c) du code de l'urbanisme), avec majoration éventuelle (R472-9 du code de l'urbanisme)	L472-1 ; R*423-23, c), R472-9 et R472-11

Procédures non codifiées

Règlement intérieur

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Inscription d'un enfant à la cantine scolaire organisée par la commune	Commune	3 mois	
Inscription d'un enfant à l'accueil périscolaire organisé par la commune	Commune	3 mois	

Procédures dépendant d'organismes locaux divers

Procédures codifiées

Code rural et de la pêche maritime

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Autorisation de mutation de propriété entre vifs dans un périmètre concerné par une opération d'aménagement foncier	Commission départementale d'aménagement foncier	3 mois	L121-20
Autorisation de cession de petites parcelles dans un périmètre concerné par une opération d'aménagement foncier	Commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier	3 mois	L121-24
Reconnaissance de l'utilité de projets d'échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux en l'absence de périmètre d'aménagement foncier	Commission départementale d'aménagement foncier	3 mois	L124-3
Validation d'un projet d'échanges et cessions amiables d'immeubles forestiers dans un périmètre d'aménagement foncier, en vue de son inclusion dans le plan d'échanges	Commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier	3 mois à compter de l'issue du délai fixé par la commission communale ou intercommunale pour le dépôt des projets	L124-11
Acceptation d'un projet d'échanges et cessions amiables d'immeubles forestiers dans un périmètre d'aménagement foncier, en vue de son inclusion dans le plan d'échanges (<i>lorsque la commission communale ou intercommunale a préalablement entériné le projet</i>)	Commission départementale d'aménagement foncier	6 mois à compter de l'issue du délai fixé par la commission communale ou intercommunale pour le dépôt des projets	L124-12
Déclaration préalable à la division volontaire de parcelles dans certains périmètres fixés par le président du conseil départemental (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion)	Commission départementale d'aménagement foncier	3 mois	L181-16 ; R181-15
Autorisation de division de parcelles incluses dans le périmètre d'une opération foncière, de remembrement ou de remembrement aménagement	Commission départementale d'aménagement foncier	2 mois	L123-17 ; R123-19